



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/60
20 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)
(Cent trente-quatrième session,
16-19 novembre 2004, point 5.2.3 de l'ordre du jour)

**PROJET DE RECTIFICATIF 1 À LA SÉRIE 06 D'AMENDEMENTS
AU RÈGLEMENT N° 14**

(Ancrages de ceintures de sécurité)

Communication du Groupe de la sécurité passive (GRSP)

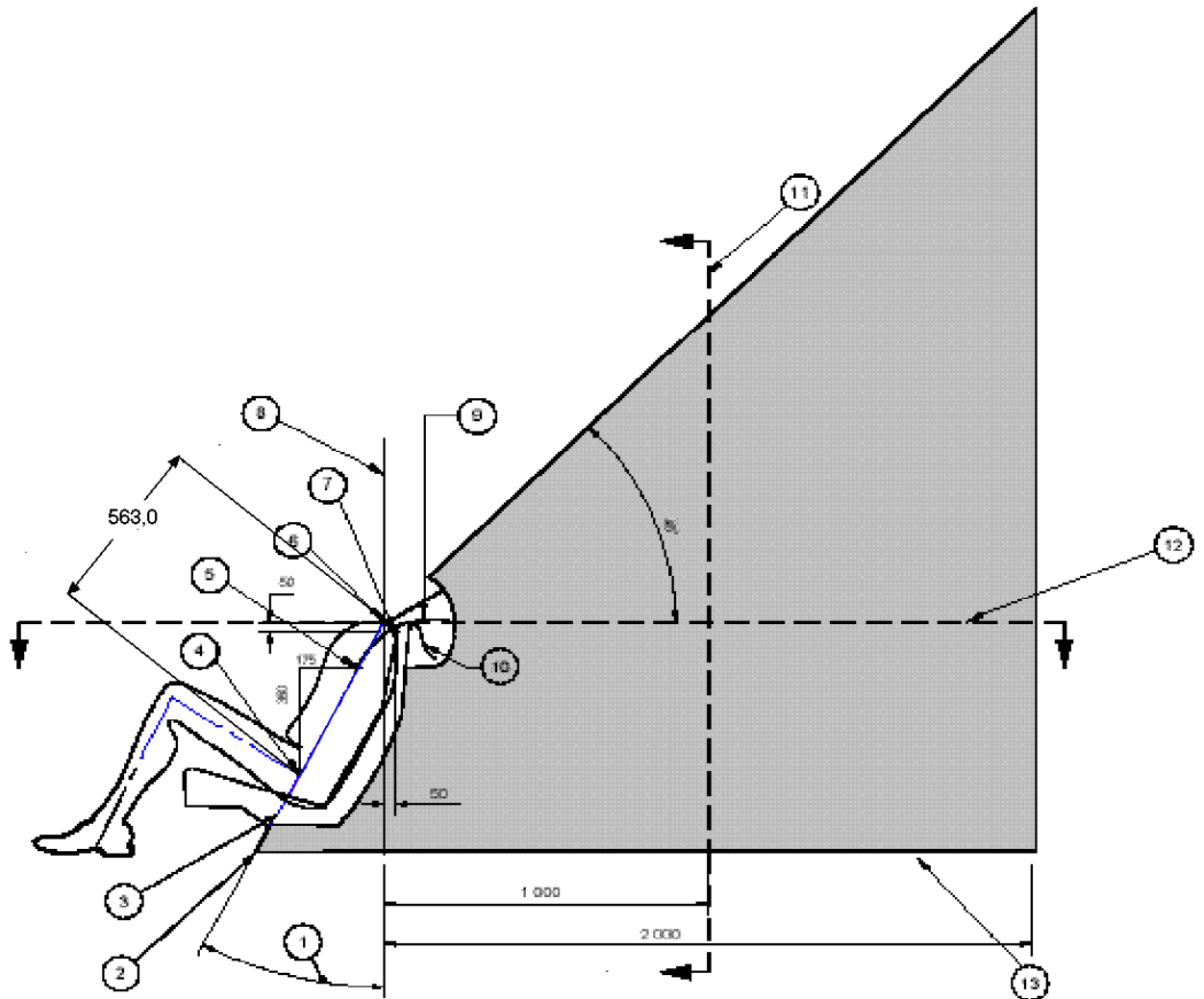
Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-cinquième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRSP/35, par. 16). Il a été établi sur la base de l'annexe 2 dudit rapport.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet: <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.

Annexe 9,

Figure 6, modifier la figure 6 en insérant une nouvelle dimension (563,0 mm) mesurée entre le point R et le point H, comme ci-après:

«



»
